

Recyclage Enseignement Médical - Niveau I

Titre(s) visé(s)

? Attestation de formation « recyclage enseignement médical - niveau I ».

Texte(s) de référence

? Arrêté du 29 juin 2011 relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage.

? Arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié relatif à la formation de prévention et de secours civiques de niveau 1.

Finalité(s), objectif(s) de la formation

? Révision des acquis, de la pratique, dans un objectif d'opérationalité.

? Le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation, de donner les premiers secours, de réaliser les premiers gestes élémentaires, en cas d'accident ou de maladie à bord. Il (elle) sera également en mesure d'appliquer les règles d'hygiène et de prévention à bord.

Public(s) concerné(s), condition(s) d'admission, prérequis formation

? Tout marin titulaire d'un CFBS arrivant à échéance et dont la formation E.M.1 a été suivie et attestée préalablement et nécessite d'être recyclée.

? Justifier du suivi de la formation initiale E.M. 1.

Conditions de délivrance de l'attestation & du titre correspondant

? Satisfaire aux conditions d'aptitude physique fixées par décret n°2015-1575.

? Avoir suivi, participé à la formation et avoir atteint la norme de compétence minimale requise.

? Un contrôle de connaissances est réalisé en début et en fin de formation.

Durée(s), modalité(s) de formation, effectifs (seuils) par session

? 8h, formation théorique (brefs rappels) et pratique (exercices et situations simulées).

? Formation dispensée en centre, en présentiel, dans une salle de formation dédiée et équipée du matériel pédagogique requis (paperboard, PC, trousse de secours, mannequins, défibrillateurs ...)

? Possibilité en INTRA,

? de 6 à 10 stagiaires (maximum).

Programme, contenu de la formation

? Formation composée de **3 U.V.** (unités de valeur) :

? **U.V.- PSC1** (premiers secours civiques de niveau 1) de **6h**,

? **U.V.- HPR** (Hygiène et prévention des risques) de **1h**,

? **U.V.- AMMCT1** (Aide médicale en mer – consultation télémédicale de niveau 1) de **1h**.

Intervenant(s)(es)

? Formateurs qualifiés, titulaires du brevet national des moniteurs de secourisme pour l'UV PSC1.

? Formateurs(trices), infirmiers(ères) ou médecins habilité(e)s, pour les U.V. HPR.

Coût, horaires, dates & sites de formation

? Nous consulter.

Financement

? Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre ...)

